



Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :
19

Conseillers en fonction :
18

Conseillers présents :
12

Conseillers absents :
6

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fellering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du dix-huit mars deux mille vingt-cinq.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoints, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER et Marie-France LUTHRINGER, Messieurs Daniel MOSER, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER et Roger SPERISSEN et Madame Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Aurélien FLUHR, Mesdames Arlette LUTTENBACHER et Virginie QUIRIN, Monsieur Olivier SARDINI et Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 février 2025
4. Budget Forêt : approbation et vote du compte financier unique 2024
5. Budget Forêt : affectation de résultats
6. Budget Forêt : approbation et vote du budget primitif 2025
7. Élus locaux : désignation d'un référent dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
8. Finances : révision des taxes communales
9. Finances : versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Le Markstein, ça vous gagne »
10. Finances : versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Les Amis du Musée Serret »
11. Personnel communal : recrutement de saisonniers pour l'année 2025
12. Personnel communal : approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance
13. Sécurité : validation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
14. Divers et communication
 - a. Présentation ID Loisirs
 - b. Rendez-vous du Territoire – CAP Saint-Amarin le vendredi 04 avril de 15h à 19h

Absence d'auditeur

NS/ES/AM

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h38.

Avant de débuter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents.

N° 1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire générale.

N° 2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DÉLÉGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :
Délégation 4° - marchés publics

Le 14/03/2025 :

Signature d'un devis relatif au remplacement d'un mât d'éclairage public Grand rue suite à sinistre – Pontiggia, Wittenheim : 1 910 euros HT, 2 292 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N°2025/07

N° 4. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Madame le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. La commune de Fellering a pris les devants et a souhaité le passage au CFU dès l'exercice budgétaire 2024.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de Gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Au titre de l'année 2024, les résultats du compte financier unique – forêt sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES
	246 206.54	361 742.33
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES RÉALISÉES
	22 849.90	132 563.57

Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	115 535.79 euros
Section d'investissement	Excédent de clôture de	109 713.67 euros
Soit un excédent global de 225 249.46 euros.		

Dans l'ensemble, le « réalisé » 2024 a connu :

* Une baisse de :

- 26.57 % en dépenses de fonctionnement ;

- 15.85 % en recettes de fonctionnement.

- 78.85 % en dépenses d'investissement. Il n'y a eu aucun plan de rebond présenté en 2024, raison pour laquelle les dépenses d'investissement ont fortement diminué.

* Une hausse de :

- 266.67 % en recettes d'investissement. La subvention relative au plan de rebond 2023 a été seulement perçue en 2024 alors que les dépenses ont été effectuées sur l'exercice 2023.

Madame le Maire présente le compte financier unique de la commune - Budget Forêt pour l'exercice 2024, qui se récapitule comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024 (Excédent de fonctionnement)	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024 (Cumulé 2023 + 2024)
Investissement	- 68 195.07	0.00	109 713.67	41 518.60
Fonctionnement	505 096.83	68 195.07	115 535.79	552 437.55
TOTAL BP	436 901.76	68 195.07	225 249.46	593 956.15

Section de fonctionnement

Excédent de clôture de

115 535.79 euros

Section d'investissement

Excédent de clôture de

109 713.67 euros

Soit un excédent global de 225 249.46 euros.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 - Forêt, dressé par Madame Nadine SPETZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif – Forêt - et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint chargé de la Forêt ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique – Forêt ;
- APPROUVE, VOTE ET ARRETE, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte financier unique 2024 et résumés ci-dessus.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

DELIB N°2025/08

N° 5. BUDGET FORET : AFFECTATION DE RÉSULTATS

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le compte financier unique 2024 - Forêt fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024	115 535.79 euros
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2023	436 901.76 euros
Excédent de fonctionnement global 2024	552 437.55 euros
Excédent d'investissement de l'exercice 2024	109 713.67 euros
Déficit d'investissement de l'exercice 2023	68 195.07 euros
Excédent d'investissement global 2024	41 518.60 euros
Soit un excédent global de clôture 2024	593 956.15 euros

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

- **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats de l'exercice 2024 - Forêt comme suit :

Affectation au compte 1068 (R/I)	0.00 euro
Affectation au compte 002 (R/F)	552 437.55 euros
Affectation au compte 001 (R/I)	41 518.60 euros

DELIB N°2025/09

N° 6. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif forêt pour l'année 2025.

Le budget primitif forêt pour 2025 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	939 067.55 euros	939 067.55 euros <i>dont</i> 552 437.55 euros <i>d'excédent cumulé reporté</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	184 469.84 euros	184 469.84 euros <i>dont</i> 41 518.60 euros <i>d'excédent cumulé reporté</i>

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de 1 123 537.39 euros. Cela représente une hausse globale de 143 810.56 euros par rapport au budget primitif prévisionnel voté en 2024 dont :

- Une hausse de 117 535.79 euros en section de fonctionnement ;
- Une hausse de 26 274.77 euros en section d'investissement.

Cette hausse en section de fonctionnement s'explique par le versement de 200 000 euros d'excédent au budget principal dans le cadre de la vente des parcelles du barrage de la Lauch à la Collectivité

européenne d'Alsace, l'aménagement de 4 tronçons du fossé le long du chemin du Langenbach, la prise en charge de la moitié du coût de la réfection du chemin du Siebach ainsi que la couverture de certaines dépenses prévues au budget principal. Quant à la hausse en section d'investissement, elle s'explique notamment par le fait que la commune va présenter le Plan Arbre 1 et ainsi poursuivre ses investissements en 2025 ; l'achat d'une dernière parcelle forestière, initialement prévu sur l'exercice 2024 sera finalement effective sur l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de budget primitif forêt 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	939 067.55 euros	939 067.55 euros <i>dont 552 437.55 euros d'excédent cumulé reporté</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	184 469.84 euros	184 469.84 euros <i>dont 41 518.60 euros d'excédent cumulé reporté</i>

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de **1 123 537.39 euros.**

- FIXE à 7,5 % le taux des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

DELIB N°2025/10

N° 7. ÉLUS LOCAUX : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Lors du bureau communautaire du 22 janvier 2025, il a été décidé de lancer la procédure de réalisation d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Lors de ce même bureau, il a été proposé aux communes souhaitant un accompagnement dans la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ou souhaitant le rendre numérique, d'intégrer la mission du bureau d'étude retenu par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour la réalisation du PICS, à un tarif préférentiel. La commune n'a pas souhaité donner suite dans le sens où elle a déjà procédé à la mise à jour de son PCS en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'un comité de pilotage pour l'élaboration du PICS, chaque commune membre doit désigner un référent.

Madame le Maire fait appel aux candidatures.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉSIGNE en tant que référent dans le cadre de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) :

 Monsieur Frédéric GRUNENWALD

DELIB N°2025/11

N°8. FINANCES : RÉVISION DES TAXES COMMUNALES

Après exposés de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire et de Madame Nadine SPETZ, Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les taxes communales comme suit :

➤ **BUDGET FORET :**

Types de taxes	Tarifs
Carte de ramassage de bois mort	6 euros
Façonnage individuel de bois (carte de ramassage de bois mort obligatoire), quel que soit le diamètre du bois	6 euros du stère
Occupation temporaire de terrain pour pâturage	15 euros de l'hectare
Produits ligneux	Tarifs en fonction du barème fixé par l'Office National des Forêts (ONF)
Produits végétaux non ligneux	
Produits minéraux	
Autorisations Temporaires assimilées à des produits forestiers	

➤ **BUDGET PRINCIPAL :**

Type de taxe	Tarifs
Droit de place (tout commerce)	25 euros
Photocopies :	
- N/B A4	- 0.15 centimes
- N/B A3	- 0.30 centimes
Livre sur Fellering	27 euros
Location du foyer communal réservée aux personnes domiciliées à Fellering :	<i>Gratuité uniquement dans le cadre de funérailles pour les personnes domiciliées à Fellering</i>
- 1 jour	- 120 euros
- 2 jours	- 240 euros
Location de la salle Alsatia uniquement entre le 15 avril et le 15 octobre (hors associations) :	<i>Gratuité uniquement dans le cadre de funérailles pour les personnes domiciliées à Fellering</i>
⇒ Pour les personnes domiciliées à Fellering :	
- 1 jour	- 150 euros
- 2 jours	- 300 euros
⇒ Pour les personnes domiciliées en dehors de Fellering :	
- 1 jour	- 200 euros
- 2 jours	- 400 euros

Remboursement vaisselle Foyer communal et salle Alsatia	
Assiette creuse ou plate	2.50 €
Assiette à dessert	2.00 €
Tasse ou soucoupe à café	1.25 €
Coupelle à dessert	0.60 €
Cuillère à soupe, fourchette, couteau	1.50 €
Cuillère à café	0.20 €
Verre ballon	1.40 €
Verre à bière	1.90 €
Verre à jus de fruit	1.00 €
Verre à eau	0.50 €
Flûte/ Coupe à champagne	2.20 €
Cruche à eau	5.00 €
Corbeille à pain	7.00 €
Thermos	15.50 €
Percolateur	179 €
Gobelet recyclable	1 €
Location des tonnelles communales réservée aux personnes domiciliées à Fellering :	<i>Gratuité pour les associations communales</i>
- 3m x 3m	- 40 euros la journée
- 6m x 3m	- 60 euros la journée
Location de garnitures réservée aux personnes domiciliées à Fellering (location possible uniquement à partir d'un montant total de 15 euros) :	<i>Gratuité pour les associations communales</i>
- 1 table	- 3 euros la journée
- 1 banc	- 1 euro la journée
Location de la piste de danse en dehors de la commune de Fellering	100 euros par manifestation

La présente délibération annule et remplace les délibérations n°2024/44 en date du 6 juin 2024 et n°2024/77 en date du 10 octobre 2024.

DELIB N°2025/12

N°9. FINANCES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE MARKSTEIN, ÇA VOUS GAGNE »

Par courrier du 10 janvier 2025, Cirk'ô Markstein sollicite une aide de la part de la commune dans le cadre de la tenue de la 21^{ème} édition du Festival de cirque qui aura lieu du 17 au 27 juin 2025 au Markstein. Ce festival se déroule chaque année et rassemble environ 6 000 participants et 970 écoles, centres culturels, périscolaires y ont déjà participé. À noter que l'édition 2024 a remporté un franc succès avec 7 000 entrées. Cirk'ô Markstein a pour vocation de faire découvrir aux enfants et aux grands le site du Markstein et d'une manière plus générale les crêtes vosgiennes.

L'association sollicite :

- ⊕ Une aide à la communication en diffusant l'information auprès des habitants des communes ;
- ⊕ Une aide financière de 500 euros.

Le bilan financier 2024 a également été porté à la connaissance de la commune.

Pour rappel, la commune a versé une subvention de 300 euros en 2022, 2023 et 2024, c'est pourquoi Madame le Maire propose de verser à nouveau cette somme.

Après exposé du Maire,

Vu le courrier du 10 janvier 2025 adressé par Cirk'ô Markstein,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** une subvention de 300 euros au profit de l'association Cirk'ô Markstein dans le cadre de la 21^{ème} édition du festival de cirque qui aura lieu du 17 au 27 juin 2025 ;
- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé à l'article 65748.

DELIB N°2025/13

N°10. FINANCES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSÉE SERRET »

Par courrier en date du 25 février 2025, Monsieur HALLER, Président de l'association « Les Amis du Musée SERRET » sollicite la commune dans le cadre d'une exposition temporaire consacrée à la 2^{ème} guerre mondiale et à la libération de notre vallée qui sera présentée au public à compter de mi-avril 2025.

Monsieur le Président explique que, pour être plus attractif, le musée a besoin de remettre en valeur ses collections, de renouveler ses outils de communication et, pour proposer des expositions temporaires plus intéressantes, d'investir dans du matériel d'exposition. Il rappelle qu'à ce jour, les coûts engendrés par les actions menées dans ces cadres sont principalement financés par les cotisations des membres de l'association et les entrées qu'ils doivent développer. Actuellement, les membres de l'association complètent fréquemment la cotisation de 10 € par un don, atteignant régulièrement 100 €. Cependant, les frais augmentent et le musée a besoin du soutien financier des communes avoisinantes.

Au vu de l'importance locale de ce musée et afin de soutenir l'association, Madame le Maire propose de verser une subvention de 150 euros.

Après exposé de Madame le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** une subvention de 150 euros au profit de l'association « Les Amis du Musée SERRET » ;
- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé à l'article 65748.

DELIB N°2025/14

N° 11. PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2025

Durant l'été, la commune a pour habitude d'embaucher 4 jeunes âgés de 16 à 18 ans pour une période de travail de 15 jours chacun. Lors de la séance du 7 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de procéder, le cas échéant, à un tirage au sort pour départager les candidats.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint délégué en charge des services techniques et de l'urbanisme, explique qu'il s'agit avant tout d'une opportunité d'emploi des jeunes résidant à Fellering, à l'occasion des vacances scolaires d'été. Cela leur permet notamment de découvrir comment fonctionne une commune.

Il précise qu'à ce jour, 7 candidatures ont été réceptionnées, ce qui est supérieur aux années précédentes. Sur ces 7 candidatures, seules quatre ont pu être retenues puisqu'une personne aura 18 ans cet été et que les deux autres ne sont pas domiciliées à Fellering.

Les horaires de travail seront calés sur les horaires d'été du service technique à hauteur de 35h par semaine soit du lundi au jeudi de 6h30 à 13h30 et le vendredi de 6h à 13h.

Afin de suppléer l'équipe technique municipale, Madame le Maire propose d'embaucher 4 personnes durant la période estivale. Les périodes de travail seront définies en collaboration avec les services techniques de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** l'embauche de 4 saisonniers durant la période estivale sur une base de rémunération fixée à l'indice 367 (indice majoré 366), 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération C1 ;
- **PRÉCISE** que des contrats de travail pour emploi saisonnier seront pris et que chaque candidat devra passer la visite médicale obligatoire ;
- **AJOUTE** que les crédits seront inscrits à l'article 6413 du BP 2025 (personnel non titulaire) ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.

DELIB N°2025/15

N° 12. PERSONNEL COMMUNAL : APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PRÉVOYANCE ET PARTICIPATION À LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE

Lors de la séance du conseil municipal en date du 10 février 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une règlementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance ;

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens ;

- **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

N° 13. SÉCURITÉ : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Ce point étant encore en cours de validation auprès du Comité Social Territorial (CDG68), il est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

N° 14. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Présentation ID Loisirs

Madame le Maire explique que la commune a signé un contrat d'abonnement au Catalogue Tempeos afin de faire bénéficier d'avantages en matière d'activités sociales et culturelles aux agents de la commune ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La plateforme ID Loisirs permet d'accéder à différents services et réductions, à savoir billetterie, loisirs, tourisme, sport, voyages, etc.

Chaque personne possède un identifiant et un mot de passe pour se connecter au site dédié, dont vous trouverez la présentation via ce lien :

https://drive.google.com/drive/folders/1C9OIGjzSRaZGsegx5Cw15274xf062nKX?usp=drive_link

b. Rendez-vous du Territoire – CAP Saint-Amarin le vendredi 04 avril de 15h à 19h

Madame le Maire explique que l'Office de Tourisme et le service Tourisme et Culture de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin organisent le premier Rendez-vous du Territoire le vendredi 4 avril de 15h à 19h à la salle du CAP de Saint-Amarin. L'après-midi sera consacrée à des échanges autour des projets touristiques et culturels des acteurs du territoire.

Madame le Maire souhaite savoir si les conseillers municipaux souhaitent prendre part à cette réunion.

Rapports du Maire et des Adjoints :

Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

- Retour sur l'EMHT : lors de l'AG, de nombreux élus étaient présents et le déficit financier de 13 000 euros a été abordé afin de trouver des solutions. En effet, de moins en moins d'enfants s'inscrivent à l'EMHT en raison du coût élevé et de la potentielle « lassitude » des enfants. La CCVSA va couvrir ce déficit et mène une réflexion autour de la mise en place d'une régie via l'EPCI. La présidence a été reprise par Olga ARNOLD, conseillère municipale à la commune d'Oderen ; la place de trésorier n'a pas encore trouvé preneur.
- Madame le Maire explique que Monsieur Gwenaël WELCKER, joueur de saxophone originaire de Fellering, va intégrer le Conservatoire de Paris à la rentrée de septembre 2025 : la commune va lui remettre un bon pour le féliciter de sa réussite.
- Réunion relative à la gendarmerie à Ensisheim : le secteur est bien placé en matière d'interventions, les résultats sont positifs.
- Réunion relative à la gendarmerie à Fellering : à noter une augmentation des délits en matière de sécurité routière et de violences intrafamiliales entre 2023 et 2024.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :

- Bilan de la saison de chasse effectué avec chaque locataire et élaboration des plans de chasse 2025 (certains des adjudicataires ont même demandé une hausse des mini) :
 - ☞ lots n°1, 4 et 5 : reconduction des mini ;
 - ☞ lot n°2 : augmentation des mini pour le cerf (+ 1) ;
 - ☞ lot n°3 : diminution des mini pour le cerf (- 2).
- Aléa « chute de blocs » : mise en place d'un plan spécifique ayant des conséquences sur les règles d'urbanisme pour les communes de Wildenstein, Kruth, Oderen, Fellering et Urbès.
- Travaux sur les forêts du Hagersbach avec Monsieur Didier GINOT et Monsieur Maël PHEULPIN qui

ont abouti à la mise à jour des cartes.

- Friche Koenig : les travaux de remise en état du terrain sont en cours.
- Réunion sur le thème de la faune sauvage en préfecture.

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

- Distribution des bulletins municipaux : remerciements à tous les conseillers municipaux.
- Peinture des œufs pour les décos pascales du village par Monsieur Roger SPERISSEN.
- AG de O'Bricolage : les bénévoles sont très actifs et les bénéfices ont été reversés, cette année, à l'association Saint-Vincent de Paul.
- Participation au conseil d'école : les effectifs seront normalement stables à la rentrée 2025/2026.
- AG de l'UNC : 4 démissions et 2 nouveaux membres ; l'association est également très engagée, elle mène de nombreuses actions tout au long de l'année.
- Deux dates à retenir : commémoration du 8 mai à Fellerling et journée citoyenne le 24 mai.
- Concert de Geri le 18 mai : dès que les flyers sont prêts, ils seront distribués en même temps que les tracts pour la journée citoyenne.

 *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

- Les principaux chantiers de l'équipe technique :

- ☞ Remisage progressif du matériel de viabilité hivernale ;
- ☞ Installation de ganivelles et d'un portillon à l'aire de jeux ;
- ☞ Réfection de l'éclairage public au croisement de la rue du Moulin et de la route départementale ;
- ☞ Rénovation de la salle mise à disposition de l'AEL ;
- ☞ Réparation des nids de poules les plus importants en attendant le début de la campagne de point à temps prévu en avril.

- Collecte des biodéchets :

Déplacement à l'arrière de l'église de la benne de collecte des biodéchets du Sée. Un bac provisoire sera installé au niveau du Sée en attendant la livraison des nouvelles bennes connectées.

- Création d'un pôle de réemploi, de recyclage et de récupération :

Une réunion de restitution de l'étude de faisabilité relative à l'installation d'un P3R (Pôle de réemploi, de recyclage et de récupération) s'est tenue le 13 février à la CCVSA.

Le cahier des charges précise la présence sur un site unique d'une recyclerie, d'une déchetterie permettant de recevoir un grand nombre de flux différents et d'un stockage de déchets verts.

Ainsi, 2 sites ont été étudiés :

Le premier est situé à Malmerspach. La CCVSA est propriétaire du site mais :

- L'espace est insuffisant et contraint par la présence de poteaux dans les locaux et d'une entreprise à proximité ;
- La présence d'une cave est bloquante pour des raisons structurelles.

La proposition a été rapidement écartée.

Le second site regroupe terrains et bâtiments et se situe à l'entrée de la commune d'Oderen ; il soulève plusieurs questions :

- L'espace y est suffisant mais la CCVSA n'est pas propriétaire ;
- Un partenariat public-privé n'est pas particulièrement adapté dans ce cas ;
- Des constructions sont nécessaires, quid des appels d'offres, de la concurrence ;
- Quid du devenir pour les bâtiments existants ;
- Des contraintes de voisinage sont probables par rapport aux activités qui pourraient être développées par l'entreprise Royer ;

- Le site a une vocation touristique qui est susceptible de se développer.
La solution est envisageable mais très compliquée, elle sera probablement écartée.

Une troisième solution se dessine, toujours à Malmerspach, mais elle doit faire l'objet d'une nouvelle étude technique et être validée par le conseil municipal si bien qu'aucune décision ne sera prise avant plusieurs mois. Fellering continuera à accueillir la déchetterie mobile en attendant.

- Rue de Husseren :

La sous-préfecture a rejeté notre demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation d'une étude visant à réaménager et à sécuriser la rue de Husseren.

Seule une subvention de la Région Grand Est est possible et s'élève à 2 750 euros, soit un reste à charge de 8 250 euros pour la commune.

- Chantier de rénovation du réservoir du Schliffels :

Les travaux se poursuivent avec la pose d'une couche de bitume à l'extérieur, doublée d'une couche de bardeaux bitumineux. Des tests sont en cours afin d'optimiser la tenue de la résine intérieure suite aux défauts de cohésion du support.

- Chantier de réhabilitation du réseau d'eau de la rue de la Gare :

Une réunion en présence de la CCVSA, de la SAUR et de la CEA s'est tenue en mairie de Fellering afin de programmer des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue de la Gare.

Ces travaux prévus au mois de mai, visent à réparer des fuites et à améliorer les conditions de desserte des usagers. Ils demanderont de faire des fouilles sur la RD 1066 et la mise en place d'une circulation alternée. Le montant des travaux s'élève à 251 554 euros HT.

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 1 permis de construire a été réceptionné pour la construction d'un abri de piscine le 28/02/2025.

- 4 déclarations préalables ont été réceptionnées :

- Agrandissement de la fenêtre sur façade est et remplacement fenêtre sur façade sud le 13/02/2025
- Ravalement de façades le 07/03/2025
- Création d'une piscine enterrée le 07/03/2025
- Mise en place d'un garde-corps sur escalier et couverture le 15/03/2025

- 4 DIA ont été réceptionnées :

- 1 concernant la section 08 pour les parcelles 21, 169 et 170 le 12/02/2025
- 1 concernant la section 01 pour la parcelle 64 le 28/02/2025
- 1 concernant la section 10 pour les parcelles 240, 296 et 297 le 11/03/2025
- 1 concernant la section 06 pour les parcelles 480 et 481 le 14/03/2025

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h00.

Esther SZTAJNERT

Nadine SPETZ

Secrétaire de séance

Maire